

Lettre aux bénévoles et aux amis de la Frat

Une nouvelle fois, nous nous adressons à vous pour vous demander de continuer à soutenir nos activités. Vous donnez déjà de votre temps et de votre argent pour manifester concrètement votre solidarité et nous espérons que vous continuerez à nous accompagner pour pérenniser et développer notre action. Avec votre aide nous avons déjà beaucoup fait depuis 5 ans et nous vous en remercions très chaleureusement.

A St Nazaire de plus en plus de personnes, des familles, des enfants ont besoin de l'aide alimentaire pour subvenir à leurs besoins essentiels. Quotidiennement, malgré les difficultés, la Fraternité leur apporte une aide de première urgence pour leur permettre de se poser et de trouver des solutions à leurs difficultés.

Mais en cet automne, les ressources dont nous disposons pour remplir cette mission se sont raréfiées comme pour toutes les associations caritatives. Face aux besoins grandissants, nous avons dû procéder notamment à des achats d'alimentation et déployer des moyens supplémentaires pour les accueillir, dans des proportions imprévues.

D'ici la fin de l'année, afin de financer ces achats et continuer à apporter le minimum vital à ces personnes, ces familles, ces enfants, nous devons solliciter une aide exceptionnelle. En effet, nous ne pourrions mener à bien cet objectif sans un soutien financier que nous avons estimé à 10.000 Euros.

Nous comptons à la fois sur votre générosité mais aussi sur votre action : en nous aidant à diffuser cet appel dans votre entourage, grâce à vous nous élargirons le cercle des amis de la Fraternité et ainsi nous nous renforcerons.

Avec votre participation active, je suis certain que notre motivation fraternelle viendra à bout de cette difficulté, et ainsi, ni notre énergie ni notre disponibilité ne faibliront.

Bien à vous,

Le Président
Charles Duringer

La Fraternité est une association qui vient en aide aux personnes en difficulté. Les dons qu'elle reçoit des particuliers bénéficient d'une réduction d'impôt de 75% du montant des sommes versées dans la limite de 1000€. Les sommes versées au-delà bénéficient de la réduction de 66% du montant des sommes versées dans la limite d'un plafond de 20% du revenu imposable. Les dons effectués à ces associations dans le cadre du mécénat d'entreprise bénéficient d'une réduction d'impôt de 60% .

Pour chaque don, la Fraternité délivre un reçu fiscal.

Vous pouvez donner :

- par chèque au nom de la « Fraternité de la Mission Populaire St Nazaire »*
- par virement bancaire sur notre compte*
IBAN de la Fraternité : FR76 1027 8361 3200 0128 9660 129
- par carte bancaire via un paiement en ligne sur notre site internet*
<https://www.fraternitestnazaire.com>